



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 avril 2024

**Délibération n°2024026**

Date de convocation : 27/03/2024

Membres en exercice : 29  
Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre FENOUIL, Maire-Adjoint :

Présents : Nicolas PAGET, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjointes, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Christiane PICARD, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD, BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Catherine ZDYB Conseillers.

Excusés :

Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET  
Alain CHAZOT pouvoir à Xavier MOUREAU  
Lysiane VOISIN pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents :

Anca-Loredana FINE  
Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**BUDGET PRINCIPAL / FESTIVITÉS / TARIFS DES ENTRÉES / SALON DES VINS « Entre vins et château »**

Depuis 2021 la commune organise l'évènement « Entre vins et château - terroirs de Courthézon » afin de promouvoir les crus de du territoire, de la région, mais aussi d'ailleurs ainsi que les métiers de bouche.

Dans le cadre de sa programmation festive, la Municipalité souhaite mettre en place à compter de 2024 une billetterie physique et en ligne pour l'évènement « Entre vins et château - terroirs de Courthézon », comme pour d'autres manifestations culturelles ou festives de la Commune.

Cette démarche, validée en amont avec la Trésorier Principal, permettra ainsi à la Commune d'encaisser directement le produit des ventes de cette festivité qu'elle organise, diminuant de fait le cout global à supporter pour cet évènement majeur.

Aussi, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur les points de vente suivants :

- Mairie (service culturel),
- Billetterie physique le jour de la festivité,
- Billetterie en ligne.

Ainsi, que les modes de règlement suivants :

- Mairie (service culturel) : Carte bancaire, espèces et chèques,
- Billetterie en ligne : Carte bancaire,
- Billetterie physique le jour de la festivité : Carte bancaire et chèques uniquement.

Pour finir et afin de permettre le recouvrement de ces droits de place par la régie culturelle, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le tarif unique d'entrée de 10€ (dix euros) pour l'évènement « Entre vins et château - terroirs de Courthézon ».

Vu l'évènement « Entre vins et château - Terroirs de Courthézon »,

Considérant la nécessité d'actualiser le tarif de ce droit de place,

Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** et **APPROUVE** le tarif et modalités d'encaissement énoncés ci-dessus,
- **ADOpte** le principe de l'encaissement via la régie de recettes des affaires culturelles,
- **PRÉCISE** que dans les cas de ventes de billets en ligne, une commission appliquée par le prestataire sélectionné sera déduite du tarif de la manifestation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, son Premier Adjoint à signer toutes pièces se référant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Président de séance  
Jean-Pierre FENOUIL



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.